

PROCÈS-VERBAL **SÉANCE DU 15 JANVIER 2015**

Le jeudi 15 janvier 2014, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 8 janvier 2015, s'est réuni en session ordinaire à 18h à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mr PERRAUD Serge, Maire –Mr VICAT Maurice, 1^{er} adjoint - Mme MARGARON Florence, 2^e adjointe – M. PERRIOLAT Romain, 3^e adjoint – Mme ROUX Elisabeth, 4^e adjointe - Mme LEFRANCOIS Anne-Laure, conseillère municipale déléguée – Mrs FODRAZ Jean-Claude - THOMAS Jean-Yves – Mme TROUILLET Marie-Danielle -- Mmes GENOUDET Nathalie – Françoise MACHUT – Mr DUMAS Olivier.

EXCUSÉS : De Mrs VILLON Jean-François - NOGUEIRA José, Mme AMARA Flora

POUVOIR : De Mr VILLON Jean-François à Mr FODRAZ Jean-Claude

A été nommé secrétaire de séance : Romain PERRIOLAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Monsieur le Maire explique que la délibération qui va être présentée, a du être revue. Il signale les changements apportés aux éléments communiqués par avance aux élus pour la préparation de la séance du Conseil municipal.



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 décembre 2014

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 23 décembre 2014

➔ Approuvé par l'ensemble des membres présents moins une abstention (l'élu préférant s'abstenir en raison de son absence à la séance du Conseil municipal du 23 décembre 2014).

Il est demandé à ce que les éléments de préparation des séances soient communiqués à l'avance. Un élu explique qu'il ne lui sera plus possible de voter pour une décision sans avoir des documents de travail en amont.

Approbation du projet de renforcement des voies communales n°1, 7, 11 ; et aménagement sécurité de la voie communale n° 38 ; création de fossés sur diverses voies communales pour une distance de 4 000 m linéaires – Demandes de subvention auprès du Conseil général de l'Isère et de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) – Validation du plan de financement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la possibilité d'aide de l'Etat, DETR,

Considérant la possibilité d'aide du Conseil général de l'Isère,

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité d'entreprendre des travaux :

1. de renforcement de chaussée sur les voies communales n° 1 Route du Gerbet-Plan Michat, n° 7 la Voie du tram et n° 11 La Feyta ;
2. de mise en sécurité à caractère urgent : Création de fossés sur diverses voies communales pour une distance de 4 000 m linéaires en protection contre les crues.
3. Pour les travaux d'aménagement de sécurité de la voie communale n°38, Monsieur le Maire rappelle qu'ils ont déjà été validés par la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2011 et ont obtenu une subvention du Conseil général de 8 431.30 € lors de la conférence territoriale 21 février 2014. Ces travaux restent à réaliser.

Monsieur le Maire propose ainsi, au Conseil municipal de solliciter une subvention. Il donne la parole à Monsieur VICAT, 1^{er} adjoint qui annonce une demande de subvention :

- auprès de la Préfecture : Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux sur les points 1, 2, et 3,
- auprès du Conseil général de l'Isère sur les deux premiers seulement.

Selon le plan de financement suivant :

1. de renforcement de chaussée sur les voies communales n° 1, n° 7 et n° 11 :

| PRODUITS | | % | DEPENSES HT | | % |
|-----------------|-------------|-----|-------------|--|-----|
| DETR | 6 040.00 € | 20 | 30 200.00 € | | 100 |
| CG | 12 080.00 € | 40 | | | |
| AUTOFINANCEMENT | 12 080.00 € | 40 | | | |
| TOTAUX | 30 200.00 € | 100 | 30 200.00 € | | 100 |

2. de mise en sécurité à caractère urgent : Création de fossés sur diverses voies communales pour une distance de 4 000 m linéaires en protection contre les crues.

| PRODUITS | | % | DEPENSES HT | | % |
|-----------------|-------------|-----|-------------|--|-----|
| DETR | 2 800.00 € | 20 | 14 000.00 € | | 100 |
| CG | 5 600.00 € | 40 | | | |
| AUTOFINANCEMENT | 5 600.00 € | 40 | | | |
| TOTAUX | 14 000.00 € | 100 | 14 000.00 € | | 100 |

3. les travaux d'aménagement de sécurité de la voie communale n°38

| PRODUITS | | % | DEPENSES HT | | % |
|-----------------|-------------|-----|-------------|--|-----|
| DETR | 4 215.65 € | 20 | 21 078.25 € | | 100 |
| CG | 8 431.30 € | 40 | | | |
| AUTOFINANCEMENT | 8 431.30 € | 40 | | | |
| TOTAUX | 21 078.25 € | 100 | 21 078.25 € | | 100 |

Monsieur VICAT souligne que la subvention DETR représente 20 % du montant hors taxes des travaux réalisés. Il précise qu'une demande de subvention est déposée en parallèle au Conseil général de l'Isère hormis pour la voie communale n° 38 dans la mesure où une attribution de subvention a déjà eu lieu. Cette subvention équivaut à 40 % du montant hors taxes des travaux réalisés.

Monsieur le Maire présente l'échéancier des travaux :

4. Début des travaux : 1^{er} avril 2015,
5. Durée 6 mois.

Le conseil municipal, après délibération :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le projet de travaux :
- de renforcement de chaussée de chaussée sur les voies communales n° 1, n° 7 et n° 11 ;
- de mise en sécurité à caractère urgent : Création de fossés sur diverses voies communales pour une distance de 4 000 m linéaires en protection contre les crues ;
- d'aménagement de sécurité sur la voie n°38 dans le cadre, uniquement, de la demande de DETR auprès de la Préfecture.

- **APPROUVE** à l'unanimité à l'unanimité des membres présents la demande de subvention auprès de la Préfecture (DETR) suivant le plan de financement présenté précédemment,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents la demande de subvention auprès du Conseil général suivant le plan de financement présenté précédemment,

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier et aux subventions le concernant.

QUESTIONS DIVERSES

-Jean-Yves Thomas informe le Conseil municipal du problème rencontré avec le chauffage électrique du local du Club Génération Mouvement.

-Florence Margaron rappelle que les volets du local du Club Génération Mouvement doivent être repeints et propose qu'il soit fait appel à la compétence "enfance et jeunesse" de Bièvre Isère Communauté, dans le cadre de projet d'intérêt général.

-Madame Elisabeth Roux informe le Conseil municipal des difficultés à collecter de la laine pour la préparation de la Journée du tricot. Elle souhaite qu'une nouvelle annonce soit faite pour que la commune de Roybon et les habitants puissent y participer.

-Madame Elisabeth Roux informe le Conseil municipal que le désherbage de la bibliothèque est en cours. De nombreux ouvrages sont ainsi disponibles gratuitement à la bibliothèque.

-Madame Nathalie Genoudet alerte le Conseil municipal sur la présence de chats errants dans le village. Elle informe qu'une action de stérilisation est envisageable en lien avec l'association "30 millions d'amis". Le financement est pris en charge par l'association. Madame Florence Margaron rappelle qu'une action avait été faite il y a quelques temps. Une information sera diffusée dans le prochain "Vivre à Roybon".

-Monsieur Olivier Dumas demande des explications quant aux emprunts remboursés en fin d'année. Monsieur le Maire explique qu'un prêt contracté par la commune permet de tirer des lignes de trésorerie, lesquelles doivent être remboursées avant le 31 décembre. Cela ayant été réalisé suite à la vente de la forêt du bois des Avenières.

-Monsieur le Maire fait part du rendez-vous avec la trésorière en charge de Roybon, basée à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. La trésorerie rendra une analyse financière pour la commune de Roybon. Les services de la mairie de Roybon ont reçu leurs nouvelles consignes pour le fonctionnement entre la commune de Roybon et la trésorerie. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le compte de gestion sera envoyé prochainement à la mairie. A l'arrêt du compte administratif conforme au compte de gestion, la commission "Finances" sera réunie pour analyser et préparer le budget 2015. Monsieur le Maire rappelle les faibles marges de manœuvre financières de la commune de Roybon et précise que des économies devront être réalisées.

-Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de la Salle du Conseil devront être terminés au début du mois d'avril 2015. Nathalie Genoudet, en charge des travaux, rappelle que des économies ont été réalisées sur l'achat de matériels et que le budget sera tenu sur la base de 10 000 €.

-Monsieur le Maire rappelle aux adjoints son souhait de voir les commissions municipales davantage réunies en 2015, suite à l'intervention de Monsieur Jean-Claude Foudraz.

-Monsieur le Maire fait une analyse de la soirée des vœux du Maire. Il rappelle que les élus doivent la vérité et la transparence aux habitants de Roybon, notamment concernant la situation financière de la commune de Roybon. Monsieur le Maire rappelle également que la soirée des vœux du Maire a été financée personnellement par Monsieur le Maire, les adjoints et la Conseillère municipale déléguée.

-Monsieur le Maire fait état des procédures en cours dans le cadre du projet de Center Parcs.

Débat

Clôture de séance : 19h35

Le Maire, Serge PERRAUD

Affiché le 21 janvier 2015